

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 30 Avril 2026 à 18h
Salle de réunion du CCAS
de Bagnols-sur-Cèze

_____ **PROCES-VERBAL**
VILLE DE BAGNOLS SUR CÈZE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BAGNOLS SUR CÈZE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**du 30 avril 2026
Salle de Réunion du CCAS
Espace Simone Veil**

ORDRE DU JOUR

n°	Rapporteurs	Questions	Page
1	Pascale BORDES	CCAS – Approbation du procès-verbal du CA du 22 avril 2026	4
2	Pascale BORDES	CCAS – Approbation du Compte Financier Unique 2025	14
3	Pascale BORDES	CCAS – Affectation des résultats	17
4	Pascale BORDES	CCAS – Budget Primitif 2026	19

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 avril 2026

Date de la convocation : 24 avril 2026

Nombre de membres réglementaires : 17

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril 2026 à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire, Présidente du CCAS.

Administrateurs Présents : Madame BORDES, Madame HAGEAUX, Madame BODI, Madame BARRA, Madame DAHMANI,

Monsieur TARARE, Monsieur CHARRAY, Monsieur JOUSSERAND, Monsieur HANSSENS, Monsieur APOTHELOZ, Monsieur JACKEL

Administrateurs excusés : Madame PAGES donne procuration à Monsieur JOUSSERAND, Madame LOCATELLI, Madame MUCCIO, Madame BERGONZI

Administrateurs absents : Madame FOND-THURIAL,

Secrétaire de séance :

Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Céline CAVAILLE directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- La délibération du Conseil municipal n°2026-04-12 pour les membres élus ;
- L'arrêté municipal n°2026-04-438 pour les membres nommés.

Ces actes sont joints à la présente convocation.

Question n°1 Approbation du conseil d'administration du 22 avril 2026

Madame BORDES demande s'il y a des observations quant au procès-verbal du 22 avril 2026 en rappelant l'ordre du jour de ce dernier : installation des membres du Conseil, élection de la Vice-présidente, délégation de pouvoir, approbation du Conseil d'administration du 12 mars 2026, Débat d'orientation budgétaire, Comté Social de Territoire et la désignation d'un délégué auprès du CNAS.

Une remarque de Monsieur Jousserand, quant à la correction du calcul : C'est bien Monsieur Jousserand qui a apporté la correction et non Monsieur HANSSENS

Le procès-verbal du 22 avril 2026 est adopté à l'unanimité, après correction

Question n°2 : Compte financier Unique 2025 du CCAS

Madame BORDES précise que comme pour le Budget Principal de la ville, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget du CCAS.

Pour 2025, le compte financier unique du Budget CCAS, toutes sections confondues s'établit à hauteur de :

- En recettes : 840 324.31 €
- En dépenses : 877 686.08 €

Les résultats de l'exercice 2025 sont un déficit de -35 579.06 € en fonctionnement et -1 782.71 € en investissement. Après reprise des résultats antérieurs, soit +63 849.72 € en fonctionnement et 4 180.17 € en investissement, l'excédent cumulé fin 2025 atteint 30 668.12 €.

La déclinaison des dépenses et recettes s'établit ainsi :

1 – LES RECETTES : 840 324.31 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des subventions de la Ville de Bagnols-sur-Cèze (540 000 €), de subventions du département et de l'Etat (133 375.40€), de produits de services (portage de repas à domicile, téléassistance) pour un montant de 155 738.81 €, de l'atténuation de charges pour 397.77 €, et autres produits de gestions courantes pour 4 752.16 €.

Les recettes d'investissement à hauteur de 6 060.17 € € concernent majoritairement la dotation aux amortissements pour 5 730.30 € et le FCTVA pour 329.87 €.

2 – LES DEPENSES : 877 686.08 €

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 869 843 .20 € au titre des :

- Charges à caractère général (chapitre 011 : 251 973.18 €) qui sont dédiées aux frais et prestations inhérents à l'activité de ce budget
- Les charges de personnels (chapitre 012 : 556 998.08€)
- Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65) pour 53 749.04 € correspondant aux aides et secours attribués
- Dépenses exceptionnelles et dotation (67 et 68 : 1 392.60€)
- Dotations aux amortissements des biens (Chapitre 042 et contrepartie en recettes d'investissement) pour 5 730.30 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 842.88 € et concernent l'acquisition d'une autolaveuse, des travaux d'électricité et l'acquisition des meubles pour l'hébergement d'urgence.

Le compte financier unique 2025 du Budget principal du CCAS est retracé dans la maquette annexée.

Madame Bordes demande s'il y a des questions

Monsieur Jousserand demande des renseignements sur l'autolaveuse. Il lui est précisé qu'elle a été achetée pour les longs couloirs des bureaux, pour une personne porteur de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration APPROUVE à la majorité le compte financier unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget du Centre Communal d'Action Sociale, tel qu'il a été arrêté.

2 abstentions : Monsieur Jousserand et Madame Pages

Question n°3 : CCAS – Affectation du résultat 2025

Vu les résultats cumulés au 31/12/2025 du CCAS présentés au compte financier unique 2025, **Madame BORDES** propose au Conseil d'administration de les affecter sur l'exercice 2026 comme suit :

Recettes de Fonctionnement (compte 002 : excédent de fonctionnement reporté) : + 28 270.66 €

Recette d'Investissement (compte 001 : Excédent d'investissement reporté) : + 2 397.46 €

Monsieur Jousserand demande s'il s'agit bien des résultats de l'année précédente

Le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2025

Question n°4 : CCAS – Budget Primitif 2026

Madame BORDES explique que le Budget Primitif du CCAS pour l'Exercice 2026 fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire de la séance du 22 avril 2026, et qu'il s'équilibre à **927 570.66€ en fonctionnement, et 169 897.46€ en investissement.**

Ce budget conformément à la nomenclature M57 est présenté par nature et se décline comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025	réalisé 2025	BP 2026	Variation BP/BP
FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES					
011	Charges à caractère général	268 750,00	251 973,18	255 000,00	-5,12%
012	Charges de personnel	557 000,00	556 998,08	616 554,00	10,69%
65	Autres charges de gestion	79 750,00	53 749,04	49 216,66	-38,29%
67	Dépenses exceptionnelles	500,00	87,84	300,00	-40,00%
68	Dotations provisions		1 304,76	1 000,00	
042	Amortissements	6 500,00	5 730,30	5 500,00	-15,38%
Total des dépenses		912 500,00	869 843,20	927 570,66	1,65%
RECETTES					
002	Excédent de fonctionnement reporté		63 849,72	28 270,66	
013	Atténuation de charges	1 500,00	397,77	300,00	-80,00%
70	Produits des services	191 000,00	155 738,81	180 000,00	-5,76%
74	Subventions et participations	130 000,00	133 375,40	129 000,00	-0,77%
74748	Subvention d'équilibre mairie	590 000,00	540 000,00	590 000,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante		4 752,16		
Total des recettes		912 500,00	898 113,86	927 570,66	1,65%

Résultat de fonctionnement		0,00	28 270,66	0,00	
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES					
21	Dépenses d'équipement	10 000,00	7 842,88	169 897,46	1598,97%
Total des dépenses			7 842,88	169 897,46	
RECETTES					
040	Amortissements	6 500,00	5 730,30	5 500,00	-15,38%
001	Excédent antérieur	0,00	4 180,17	2 397,46	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	329,87	0,00	
13	Subvention d'investissement reçue	0,00	0,00	162 000,00	
Total des recettes		6 500,00	10 240,34	169 897,46	2513,81%
Résultat d'investissement			2 397,46	0,00	

Le poste des charges de personnels est un très grand poste : 66% du budget.

Explication de l'augmentation des charges de personnels : augmentation des points d'indice et une personne en plus à l'espace seniors pour le tuilage pour départ en retraite progressive de la responsable actuelle.

Monsieur Hanssens demande d'où vient cette augmentation au niveau Investissement

Madame Cavallé explique que cela provient de l'accord transactionnel conclu à la suite des travaux de l'Ehpad afin de régler les derniers problèmes de fonctionnement avec la société Cegelec.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'adopter** le Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 qui s'équilibre tel qu'il a été présenté.

Avant de clôturer la séance, **Madame BORDES** précise que l'EHPAD doit aussi, dans les 15 prochains jours, procéder au vote de son ERRD.

Madame Cavallé explique que le calendrier budgétaire est différent pour l'EHPAD et qu'effectivement l'année d'installation est compliquée.

Il est proposé de fixer la prochaine date du Conseil d'Administration au 11 mai 2026 à 18h

Madame BORDES clôture la séance à 18h50